



**Comité**  
Départementale **de Tir**  
Bas-Rhin

**Procès-verbal de**  
**L'Assemblée Générale Ordinaire**  
**du C.D.T. 67**  
**Samedi 29 octobre 2022**

L'assemblée générale du comité départemental de tir du Bas-Rhin s'est tenue le samedi 29 octobre 2022 à la maison départementale des sports à Strasbourg.

Le procès-verbal de l'AG du 30 octobre 2021 ainsi que l'ordre du jour ont été envoyés par courrier électronique aux membres le 22 septembre 2022. L'ensemble des pièces était également disponible sur le site du CDT 67.

Ordre du jour :

1. Ouverture à 14h30
2. Approbation du PV de l'AG du 30-10-2021
3. Nomination de trois scrutateurs
4. Vérification des pouvoirs
5. Rapport moral – Jean-Marc HAAS-BECKER
6. Rapport d'activité de l'animateur sportif départemental – HAAS Anthony
7. Rapport financier – Isabelle ROCHE
8. Rapport des réviseurs aux comptes – Gilbert REMPP et Charles PAILLE
9. Décharge de la trésorière
10. Rapport des commissions présenté par le Vice-Président en charge de la gestion sportive – Jean-Paul DIEDERICH
11. Vœux et suggestions à formuler par écrit avant le 17 octobre 2021
12. Interventions des invités
13. Divers

## **1. Ouverture à 14h30**

Jean-Marc HAAS-BECKER souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents.

## **2. Approbation du PV de l'AG du 30-10-2021**

Le PV de l'AG du 30-10-2021 est approuvé à l'unanimité des voix présentes.

## **3. Nomination de trois scrutateurs**

L'assemblée procède à la nomination des trois scrutateurs en cas de vote durant l'Assemblée Générale.

## **4. Vérification des pouvoirs**

Avec 162 voix sur 209 représentées par 43 clubs sur 59, le quorum est atteint. L'assemblée peut donc poursuivre l'ordre du jour et valablement délibérer.

## **5. Rapport Moral – Jean-Marc HAAS-BECKER**

### Analyse du nombre de licenciés :

Nous sommes 6805 licenciés au 31 août 2022, soit une augmentation de 492 licenciés. Le nombre de licenciés du CDT 67 est en augmentation de quasiment 8% par rapport à l'année dernière. Sur 5 ans l'effectif progresse de 13 %, le COVID 19 n'a pas donc pas vraiment eu d'impact sur le nombre de licenciés hormis peut-être sur les jeunes.

La progression sur les dernières années est linéaire.

Au niveau de la création des licences, on peut voir que le tir rajeunit petit à petit. Sur une année 76 % des créations de licence sont faites par des personnes ayant moins de 45 ans. De ce fait, le nombre de licenciés de moins de 45 ans a augmenté de 13,38 % par rapport à l'année dernière même s'ils restent tout de même minoritaires par rapport aux licenciés de plus de 45 ans. La conclusion faite est qu'à l'évidence, le tir est une pratique de seniors masculins.

Toutefois nous pouvons noter que le nombre de jeunes de 13 à 20 ans est en hausse de plus de 30% par rapport à la saison dernière mais nous pensons qu'il s'agit d'un rattrapage des pertes dues à la crise sanitaire. Mais si l'on prend les chiffres sur 5 ans, nous constatons une hausse de plus de 9% ce qui est supérieur à la progression globale des licences (7,79%).

Il en est de même pour les jeunes inscrits en école de tir qui sont en augmentation de 46%. Cette augmentation a les mêmes raisons que celle des jeunes de 13 à 20 ans. Néanmoins, un gain de plus de 15 % en 5 ans est une preuve de dynamisme des écoles de tir, de leur encadrement et de leur équipement. Au total, plus de 10% des tireurs bas-rhinois ont moins de 15 ans, c'est un bon chiffre qui permet l'optimisme, surtout si nous développons les pratiques ludiques.

Au niveau des licenciés féminines, nous enregistrons une progression de 23 % sur un an et de 32% sur 5 ans. Le nombre de licenciés féminines progresse régulièrement et de manière constante. Il est vrai que le tir se féminise, surtout pour les disciplines olympiques étant donné qu'une importante proportion de femmes pratiquent la compétition. Cependant les femmes représentent que 10,36 % mais ce pourcentage augmente chaque année.

Au niveau de la région Grand Est, le Bas-Rhin est le premier département au nombre de licenciés, mais il n'est qu'à la 5<sup>ème</sup> place au pourcentage de jeunes qui est, en outre, inférieur à la moyenne régionale.

En ce qui concerne les sociétés de tir, nous sommes 59 clubs. Deux nouvelles associations ont rejoint la FFTir au courant de cette saison, le CSL Wasselonne et ST Plaine.

En termes de nombre de licenciés, les 5 associations les plus nombreuses sont la ST Strasbourg (519), l'Amitié Lingolsheim (420), l'APT Obernai (337), le RC Strasbourg (334) et la ST Ingwiller (315)

Pour l'organisation des compétitions à l'échelle départementale, le Président remercie l'ensemble des clubs accueillants ces rencontres chaque année : Lingolsheim, Kaltenhouse, Harthouse, RC Strasbourg, Cheminots, Ingwiller, Obernai, Marckolsheim et St Strasbourg

### Présentation de l'équipe technique départementale (mutualisé avec la ligue)

**Anthony Haas** (CQP - administration, logistique, gestion sportive, DEJEPS)

**Lisa Roettele** (CQP et DEJEPS)

**Florence Voltzenlogel** (DESJEPS - écoles de tir, détection et projets)

**Agathe Biston** (DEJEPS – enseignement, formation, développement, tutorat)

- **Jean-Marc Gelain** (brevet fédéral 1 (prépa BF2), armes anciennes)
- **Pauline Jung** (brevet fédéral 1, CQP)
- **Jérémy Lepage** (CQP)
- **Jean-Paul Diederich** (gestion sportive, arbitrage, homologation)

Collaborateurs occasionnels :

- Animateurs : 11 diplômés
- Capacité à accueillir et conseiller (CAC) : 43 diplômés
- Initiateurs : 6 diplômés
- Brevets jeunes encadrants : 3 diplômés

Jean-Marc HAAS-BECKER souligne que le comité départemental dispose de la meilleure équipe de France en termes de compétences et de diplômes. Il en profite pour féliciter et remercier l'équipe dont le comité a la chance d'avoir le concours.

### Résultats sportifs

La saison sportive fut riche en termes de médailles et de titres pour les compétiteurs bas-rhinois. Au total 311 médailles ont été remportées dont 224 au niveau régional, 53 au niveau national et 34 au niveau international.

Au niveau international, le Président souligne les performances suivantes :

- Océanne Muller (Harthouse) 3<sup>ème</sup> à la carabine 10M lors des championnats du monde
- Noël Risch 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> par équipe lors des championnats du monde armes anciennes.

### Aides perçues par le CDTir 67

#### **Collectivité Européenne d'Alsace**

- Convention pluriannuelle : 7125 € (Acompte d'une moitié des 14 250 € subventionnés)

*Pour mémoire aide de la CEA aux clubs :*

- Aide à la licence jeune de moins de 18 ans (5 € par licence si au moins 20 jeunes)
- Aide possible pour l'acquisition de matériel sportif

#### **Agence Nationale du Sport**

- Aide au titre du PSF de la FFTir : 6000 €
- Aide emploi « 1jeune 1solution » 10 000 €

#### **Etat**

- Aide à l'apprentissage : 667 €

**Total des aides perçues : 23792 €**

L'ensemble des aides perçues représente 18% des recettes.

#### Aides accordées par le CDTir 67

##### **Solidarité adultes / jeunes**

Rappel du dispositif :

- Versement Sté par licencié adulte : 1,50 €

*Suspension en 2020/21 par décision du comité pour soutenir les clubs après la crise sanitaire*

- Abondement CDT 67 par adulte : 3,00 €

*Porté de 1,50 € à 3 € pour la même raison*

- Total par licence adulte : 3,00 €
- Reversement aux sociétés de la somme ainsi collectée au prorata de leurs jeunes

**Total collecté : 18228 €**

Aide par jeune : 31 €

##### **Aide aux clubs pour l'acquisition d'armes ET**

- Bischoffsheim : 750 €
- Erstein : 2250 €
- FCJA Bischwiller : 1000 €
- Marienthal : 2250 €
- Niederbronn : 1500 €
- Saales : 750 €
- Sessenheim : 2250 €
- Wisches : 2250 €

Au total 13 000 € d'aides ont été versées par le CDT 67.

##### **Aides individuelles**

- Bauer Mélisande : 500 €
- Beauvoir Charley : 800 €
- Caspar Simon : 500 €
- Paille Océane : 750 €
- Schwenk Nathan 1000 €

Le CDT 67 a attribué au total 3350 € d'aides individuelles.

#### Aides financières pour les clubs et le CDTir 67 :

Renouvellement par le Groupe Sport de la Conférence du Rhin Supérieur d'une ligne budgétaire de 30 000 € pour l'organisation de rencontres transfrontalières.

Les rencontres de tir bi- ou tri-nationales peuvent être soutenues jusqu'à 4000 euros par rencontre et par an. Les territoires concernés sont le Bas-Rhin et le Haut-Rhin du côté français.

#### Rappels réglementaires

Le Président du CDT 67 profite de cette Assemblée Générale pour faire un rappel concernant le cadre réglementaire.

Depuis le 28 avril 2020 il n'y a plus de séances de tir contrôlées, de carnet de tir et de registre du club.

Dorénavant c'est le président du club qui apprécie et atteste la régularité de la pratique en vue de la délivrance de l'avis préalable. De plus il doit signaler au préfet les bénéficiaires d'avis préalables ne remplissant pas ou plus la condition de pratique régulière.

Il précise aussi que la Fédération Française de Tir n'enverra plus aucune licence. Celles-ci sont maintenant disponibles sur le site EDEN de la FFTir, à condition d'y être inscrit avec le certificat médical.

### Objectifs et projets

Le président présente le projet porté par le COCOTIR (regroupement des ligues Alsace, Lorraine et Champagne) et auquel le CDT 67 participe. Il concerne l'achat de cibles électroniques SportQuantum pour un budget global de 985 000 € comprenant 375 cibles dont 215 pour l'Alsace (113 pour le Bas-Rhin). Ce projet s'étalera sur 4 ans, de 2022 à 2025. Le COCOTIR touchera une aide de 73 856 € par an sur ces 4 années de la Région Grand Est.

A cette aide s'ajoutera une participation à hauteur de 20 % pour la Ligue et de 10 % pour le CDT 67. Au total 15 clubs bas-rhinois ont souhaité participer à ce projet.

Ce projet permettra à ces 15 clubs d'acquérir une cible au tiers de son prix de vente

En parallèle à ce projet de niveau régional, le CDT 67 souhaite mettre en œuvre un webinaire, sous le pilotage de Lisa ROETTELE, ayant pour thème le handi et le para-tir. Celui-ci aura lieu en début d'année 2023. Les thèmes suivants seront abordés :

- Qu'est-ce que le handi-tir et para-tir
- Pourquoi et comment ouvrir une section handi-tir
- Quelles sont les motivations et les attentes
- Quelles règles particulières et contraintes sont à appréhender
- Quelles sont les aides en matière d'accessibilité, d'équipement et de fonctionnement
- Comment pérenniser une section handi-tir

Au niveau des rencontres transfrontalières, le CDT 67 souhaite s'inscrire dans les projets suivants :

- Relancer l'Eurodistrict Cup avec le nouveau responsable allemand
- Participation au camp Paralympique de la Jeunesse à Paris 2024
- Participation aux Jeux Régionaux des Jeunes organisés par le Comité Régional Olympique et Sportif du Grand Est en juin 2024

En ce qui concerne les actions en direction des jeunes, le Président évoque les projets suivants :

- Rencontre avec l'UNSS
- Approcher le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) dans la perspective de l'extension au plan national de l'action « 2 heures de plus de sport au collège »

Pour ce qui des autres domaines le Président fait part des projets suivants :

- Formation d'arbitres départementaux de clubs et de jeunes arbitres
- Revalorisation des défraiements
- Impulser des formations centrées sur l'accueil (CAC et animateurs)
- Intégration dans le dispositif « prescri'mouv », le sport sur ordonnance
- Accompagnement et soutien aux démarches et subventions
- Encouragement et accompagnement des projets de mutualisation

Le président clôture son exposé en rappelant la date de l'AG de la Ligue qui aura lieu le 19 novembre 2022 à la Maison des Sports de Strasbourg

## **7. Rapport d'activité de l'animateur sportif départemental – HAAS Anthony**

Anthony HAAS présente son rapport d'activité pour l'année écoulée.

Au niveau des compétitions le nombre de participants est légèrement inférieur par rapport aux années avant le COVID. La reprise s'est donc bien déroulée et le CDT 67 n'a pas perdu énormément de compétiteurs pendant le COVID comme cela a pu être le cas dans d'autres sports.

Au total il y a eu 22% de compétiteurs en moins durant la saison 2021-2022 que lors de la saison 2018-2019.

Pour la saison à venir, les nouveaux projets (en plus de ceux énoncés par Jean-Marc HAAS-BECKER) sont :

- Plan de tir nominatif complété par les tireurs pour septembre 2023
- Suppression des fiches plannings pour septembre 2023
- Accompagnement demandes ANS-PSF

Après avoir exposé ces chiffres concernant les compétiteurs, Anthony HAAS fait une présentation de la plateforme EDEN mise en place par la FFTir. Il s'agit d'un portail en ligne où le licencié a la possibilité de modifier toutes les informations le concernant. C'est aussi sur ce portail que celui-ci charge son certificat médical dans le cas d'un renouvellement de licence. Dorénavant les demandes d'avis préalables peuvent être directement fait via EDEN, il n'est plus nécessaire de se rendre sur place pour faire la demande.

Cette plateforme a été mise en place dans le but de soutenir une seconde plateforme mise en place par l'Etat, le Système d'Information sur les Armes (SIA). Celle-ci a pour but de moderniser la politique publique de contrôle des armes. Ce système d'information répond à une exigence forte de sécurisation, de simplification et de dématérialisation. Il concerne 5 millions d'utilisateurs détenteurs d'armes ainsi que 1500 professionnelles et 400 agents de préfecture. Il est envisagé qu'avant le 30 juin 2023 tous les détenteurs d'armes aient un compte créé sur le SIA. Cette plateforme est d'abord accessible aux chasseurs uniquement et la date d'accessibilité aux tireurs sportifs sera repoussée du fait que seulement 20% des chasseurs ont créé leur espace.

L'arrivée du SIA modifie également certains points au niveau législatif :

- Le râtelier électronique comprendra au maximum 15 armes hors armes de catégorie C
- Pour les primoaccédants, le râtelier sera limité à 6 armes pour les 5 premières années. Pour les compétiteurs, une dérogation est possible
- Une autorisation de détention globale sera instaurée ultérieurement pour toutes les armes avec un renouvellement à faire tous les 5 ans.

L'Etat, par le biais des préfectures, a organisé une opération d'abandon simplifiée des armes qui se déroule du 25 novembre au 2 décembre prochain. L'objectif est de mettre hors circulation un potentiel de 2 millions d'armes entre les mains des particuliers, souvent suite à un héritage.

L'opération se déroulera sur 3 sites, l'Hôtel de Police de Strasbourg, le Commissariat de Sélestat et la compagnie de gendarmerie de Haguenau.

A la fin de son exposé, Anthony HAAS remercie l'ensemble des participants pour leur attention.

Lisa ROETTELE présente ensuite le rapport école de tir et formations élaboré par Agathe BISTON et Florence VOLTENLOGEL, voici les chiffres clés :

- 207 validations cibles couleurs sur la saison 2020-2021
- 43 nouveaux certifiés CAC :
- 3 nouveaux diplômés « jeunes encadrants »

- 13 nouveaux animateurs
- 6 nouveaux initiateurs de club

Au courant de la saison 9 formations continues ont pu avoir lieu rassemblant 69 licenciés.

Au niveau des licenciés handisport Lisa ROETTELE présente les chiffres ainsi que les actions à venir durant la saison :

- Formation continue sur le thème du Handi-tir le 10 décembre
- Premier stage d'entraînement Handisport le 10 décembre
- 2<sup>ème</sup> stage d'entraînement Handisport le 7 janvier 2023
- Webinaire Handi-tir Para-tir en janvier 2023
- 3<sup>ème</sup> stage d'entraînement Handisport le 11 mars 2023
- Formation continue sur le thème du Para-Tir le 15 avril 2023

## **8. Rapport financier – Isabelle ROCHE**

En l'absence d'Isabelle ROCHE c'est Jean-Marc HAAS-BECKER qui présente le bilan financier du CDT 67. Le produit des cotisations est en constante augmentation du fait de l'augmentation du nombre des licenciés. Il faudra toutefois réfléchir à un éventuel ajustement de cette cotisation qui se fera sans doute l'année prochaine pour tenir compte de l'inflation.

Les subventions sont en augmentation grâce à la participation de l'ANS qui transite maintenant par la FFTir.

Le président revient également sur un montant de 24 028,80 € apparaissant sous « ristournes et rétrocession frais de banque ». Il s'agit de la participation de la Ligue à la modernisation des bureaux.

Nous nous autofinançons à la hauteur de 82 %. Le résultat négatif est purement comptable. Nous aurons en réalité un petit excédent car il reste à percevoir la somme de 24 028,80 € qui sera inscrite dans le prochain exercice comptable étant donné qu'elle a été perçue après le 31 août 2022.

Au niveau du compte de dépenses, nous pouvons noter que les plus grosses sommes concernent les salaires et les charges (38% des dépenses) ainsi que l'effort solidarité jeunes.

Le Président remercie la trésorière pour le travail effectué tout au long de la saison.

## **9. Rapport des réviseurs aux comptes – Gilbert REMPP et Charles PAILLE**

Gilbert REMPP et Charles PAILLE se sont retrouvés pour procéder à la révision annuelle des comptes du CDTir 67, en présence de la trésorière le 25 octobre 2022 à Uhwiller. Le rapport est présenté par Gilbert REMPP :

*« L'audit était basé sur le principe de sondage. Après consultation de plus d'un tiers des 375 pièces comptables, aucune anomalie significative n'est à signaler.*

*Les réviseurs aux comptes estiment que tous les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Ils félicitent Isabelle ROCHE pour la tenue claire et précise des documents ainsi que pour le travail effectué tout au long de la saison. Ils certifient que les comptes annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2021-2022. Au regard de ces résultats ils proposent de donner quitus à la trésorière. »*

Pour la saison avenir, Gilbert REMPP et Charles PAILLE sont à nouveau élus. Freddy KRUMM est élu suppléant, tous à l'unanimité.

## **10. Décharge de la trésorière**

L'assemblée donne décharge à la trésorière à la majorité des voix présentes.

## **11. Rapport des commissions présenté par le Vice-Président en charge de la gestion sportive – Jean-Paul DIEDERICH**

*« La saison sportive 2021 – 2022, est une saison classique, identique à la saison précédente.*

*Toutes les disciplines ont pu tenir leur championnat. Nous notons cependant une baisse parmi les participants, qui est à mettre au compte de l'inflation. D'aucuns mettent en avant l'indisponibilité de certaines munitions, et nos amis les pulvéronéristes mentionnent la pénurie et les tarifs inabordables des amorces "poudre noire".*

*Les éloquents résultats de nos athlètes qui ont brillamment représenté leur club ainsi que le CDT67 à tous les échelons des compétitions et même internationales pour certains vous ont été rappelés dans la présentation faite par le Président.*

*Les athlètes ont rapporté 13 médailles d'or ; 19 médailles d'argent et 12 médailles de bronze. Nous les remercions et leurs adressons un grand BRAVO et nos FELICITATIONS.*

*Michel KUHN qui préside la commission "handi-para-tir" rappelle les stages organisés par la Ligue de Tir Alsace à l'intention des membres des sociétés de tir. Il se tient à votre disposition pour toute information concernant cette discipline.*

*La discipline "Tir Sportif de Vitesse" ("T.S.V.") est pratiquée sur les installations spécifiquement homologuées par la F.F. Tir. ; Amitié LINGOLSHEIM, DETTWILLER, BOERSCH. Le responsable T.S.V. Olivier WACK, est tout disposé à vous communiquer toutes les informations nécessaires à la pratique de cette discipline.*

*La silhouette métallique pistolet et carabine petit calibre a été accueillie pour les deux disciplines sur les installations de la S.T. MARCKOLSHEIM tant pour les championnats départementaux que régionaux avec un faible taux de participation. Les sociétés de tir Amitié LINGOLSHEIM, WISSEMBOURG et MARCKOLSHEIM étaient seules représentées.*

*Les "pulvéronéristes" étaient accueillis pour le championnat départemental à la S.T. STRASBOURG. Le critérium armes anciennes sous l'égide de la Ligue de Tir d'Alsace a été réparti sur les installations des sociétés de tir de BISCHWILLER, des Cheminots, de BENFELD et de STRASBOURG.*

*Les féminines du CDT67 ont participé à 2 manifestations organisées par la Commission féminine de la Ligue d'Alsace :*

*La première pour la découverte du "Ball-Trap" au stand de Cernay ; la seconde pour la découverte du pistolet 25 mètres et de la carabine 50 mètres au sein du stand de tir d'Orbey. Emmanuelle SABLONG-SCHEER, responsable "Développement Féminine" remercie les féminines bas-rhinoises (S.T. LINGOLSHEIM et BENFELD) majoritairement présentes lors des 2 journées. Elle souhaite fédérer davantage les féminines des autres clubs du Bas-Rhin et ajoute que ces journées se passent toujours dans la bonne humeur et sont très conviviales.*

*L'Arbitrage est garant de l'intégrité des championnats et du respect des règlements sportifs. Les arbitres 'actifs' sont très sollicités et nous les retrouvons régulièrement sur les différents pas de tir.*



*Le candidat opte pour la discipline de son choix et après avoir réussi l'examen débute sa carrière en tant qu'arbitre de club durant 1 an. Il peut être appelé à arbitrer les championnats au sein du CDT67. Ensuite, s'il le souhaite, il peut accéder aux échelons supérieurs en passant les examens correspondants.*

*Toute candidature sera la bienvenue. Vous pouvez vous renseigner auprès d'Anthony ou de moi-même.*

**L'Homologation des installations est obligatoire pour :**

- => l'assurance responsabilité civile ;
- => le fonctionnement des E.D.T. ;
- => les demandes de subventions ;

*L'homologation est **essentielle** pour accueillir les compétitions.*

*Merci aux Présidents des commissions.*

*Nous sommes à votre disposition pour vous renseigner sur les spécificités de chaque discipline.*

*Merci à Anthony HAAS, qui nous communique les informations sportives nécessaires, assure le suivi matériel des compétitions et élabore avec soin les divers plans de tir.*

*Je vous souhaite une bonne saison sportive 2023. »*

Jean-Paul DIEDERICH conclue son intervention en remerciant les présidents des commissions tout en précisant qu'il reste à disposition des clubs pour tous renseignements concernant leur spécialité.

A la suite du dernier rapport présenté, l'assemblée donne décharge au comité à l'unanimité des voix présentes.

## **12. Vœux et suggestions à formuler par écrit avant le 17 octobre 2021**

- Une question est posée concernant le SIA « A partir de quel moment les tireurs sportifs pourront-ils créer leur compte sur le SIA ? » Il n'y a pas de date de prévue, au départ cela devrait être pour le mois de septembre 2022 puis repoussé en janvier 2023 et elle sera sûrement encore repoussée.

## **13. Interventions des invités**

Denis BANGEL, trésorier et représentant du CDT 68 prend la parole et remercie le Président. Tout d'abord il est honoré de représenter Roland DEBENATH, Président du CDT 68, qu'il excuse de ne pas voir pu être présent.

Structurellement parlant le Haut-Rhin rencontre les mêmes questionnements et soucis que le Bas-Rhin, l'augmentation de licencié est sensiblement pareil entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. La question est donc pourquoi nous perdons autant de licencié chaque année ? C'est un sujet qu'il faudra débattre car si nous les gardons les associations seront débordées à moins d'ouvrir plus souvent comme le suggère Hugues SENGER, le président de la ligue.

Il remercie Jean-Marc HAAS-BECKER pour tout le travail fait autour du projet SportQuantum. Ce projet permettra d'apporter un aspect novateur et ludique. De plus le tir commence à être médiatisé, de plus en plus de finales sont diffusés sur les chaînes de télévision. Denis BANGEL insiste sur la formation des cadres dans les clubs afin de pouvoir accueillir de plus en plus de licenciés.

La parole est donnée à Hugues SENGER, Président de la Ligue de Tir d'Alsace. Il remercie le CDT 67 pour cette invitation à l'Assemblée Générale. Il souligne le fait que lors de ces Assemblées Générale il y a énormément d'informations qui sont transmises. Il revient sur la législation des armes afin d'expliquer la raison pour laquelle un primo-demandeur ne peut avoir accès qu'à 6 armes maximum. Il s'agit d'une raison de sécurité nationale. L'Etat attend des présidents de club qu'ils surveillent les licenciés en particulier les nouveaux arrivants. Les licenciés renouvelant leur licence après quelques années d'arrêt, auront le droit directement d'avoir 15 armes. Des dérogations sont possibles à condition que le licencié pratique la compétition. Hugues SENGER incite donc les tireurs à participer aux compétitions organisées par le CDT et la Ligue.

#### **14. Divers**

Une précision est faite concernant les récompenses possibles auprès de Jeunesse et Sport pour l'ensemble des bénévoles des clubs. Pensez-y !

Jean-Marc HAAS-BECKER remercie une nouvelle fois l'ensemble des membres présents et les invite au moment convivial qui clôture agréablement l'assemblée générale dont la partie officielle s'achève à 17 h 30.

Fait à Strasbourg le 28/09/2023

Secrétaire de séance :  
Anthony HAAS



Président :  
Jean-Marc HAAS-BECKER

